

### Motion Action

Depuis mai 2017, l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron et de la République en Marche a accéléré la mise en œuvre de politiques visant à privatiser la part des richesses qui était encore socialisée. Dès le mois de septembre, et dans la continuité de la première loi Travail de 2016, le gouvernement a fait passer de nombreuses ordonnances inversant la hiérarchie des normes dans le code du travail, affaiblissant par ailleurs les organisations syndicales du secteur privé. Il a multiplié les annonces précisant des attaques contre le secteur public et le statut des fonctionnaires.

Il a ainsi lancé une importante réforme de la SNCF qui va aboutir à la mise en concurrence de l'opérateur historique et à la privatisation du rail. Au-delà du statut des cheminots, c'est tout un modèle qui est attaqué : celui d'une entreprise publique dont la finalité n'est pas de dégager des profits, mais de fournir un service public de transport bon marché et accessible à tous, mettant en œuvre le principe d'égalité d'accès aux transports ; une entreprise qui a la capacité de bloquer le pays – souvenons-nous de 1995 – puisqu'elle contrôle un secteur stratégique de l'économie ; une entreprise qui possède une forte culture syndicale et une forte capacité de mobilisation et de luttes ; un symbole des nationalisations de 1936, victoire historique du mouvement social, un bien mauvais souvenir pour les néolibéraux.

Cette attaque d'une ampleur inédite mérite une réponse à la hauteur des enjeux : il s'agit de défendre l'ensemble de la fonction publique. Seule une lutte convergente intersyndicale et offensive de tous les secteurs, peut permettre de défendre la protection sociale, en commençant par l'assurance-chômage et le système de retraite par répartition. Les attaques contre le statut des fonctionnaires doivent nous alerter sur les menaces qui pèsent : sa remise en cause permettrait de transformer largement les services publics. Nous exigeons la titularisation de tou.tes et l'arrêt des nouveaux recrutements. En parallèle, l'État est agressif à l'égard des exilé.es, intègre dans le droit commun les dispositions de l'état d'urgence et mène une lutte contre l'ensemble de ceux qui tentent de lui résister.

Dans l'Éducation, le gouvernement a engagé une transformation profonde du système, sur le modèle d'une école libérale. Avec la réforme « parcours sup », la sélection à l'entrée de l'université fait perdre au baccalauréat sa fonction de premier grade universitaire et ne garantit plus aux élèves qui l'obtiendraient, un accès aux études de leur choix : les milieux populaires, très nombreux dans l'académie de Créteil, en seront les premières victimes. Cette réforme permet de transformer radicalement le baccalauréat, en le territorialisant et en mettant ainsi en concurrence les lycées, par le biais du contrôle continu. Cela renforce un marché scolaire où les établissements se livrent déjà une concurrence féroce par le biais d'offres optionnelles discriminantes et la publication de palmarès pour attirer les meilleurs élèves. Les lycées concentrant les milieux populaires sont les premières victimes de cette déréglementation. L'annonce du transfert de l'orientation professionnelle aux régions est aussi une illustration de cette volonté de transformer l'Éducation nationale en la territorialisant.

Au collège, la réforme mise en place par le gouvernement précédent continue de favoriser la casse du service public d'éducation en promouvant l'autonomie des établissements au détriment d'une égalité de traitement sur l'ensemble du territoire, phénomène renforcé par son assouplissement par l'actuel ministre. En effet, cette autonomie autorise une individualisation et une sélection accrues, favorisées par la mise en concurrence des établissements : réintroduction d'évaluations nationales en sixième, décisions relatives à l'utilisation des marges horaires renvoyées au local, élèves encouragé.es à exploiter au plus tôt leurs « talents » personnels... Dans le même temps, les rôles des membres de la communauté éducative sont repensés sur le modèle du secteur privé : le chef.fes d'établissement est désormais un manager, les enseignant.es de simples exécutants chargés de mettre en place de « bonnes pratiques », et la dégradation globale du service public d'éducation

pousse les usagers à devenir les clients des établissements privés et des officines de soutien scolaire payant. Les établissements sont confrontés à une pénurie de moyens :

- les DHG, structurellement insuffisantes pour couvrir les besoins, sont en baisse dans la plupart des établissements, et en particulier l'éducation prioritaire ;
- dans les trois nouveaux collèges du 93, le nombre de postes ouverts au mouvement est inférieur aux possibilités offertes par les DHG et compensées par l'ouverture de BMP à 18h ;
- le dispositif « devoirs faits » siphonne dans des proportions faramineuses les moyens-horaires qui devraient abonder les DHG.

Le SNES-FSU appelle à se réunir en collège en assemblée générale, à participer aux réunions organisées par les S2 pour coordonner les mobilisations locales sur les problèmes de conflit avec la hiérarchie, de baisse des DHG, d'ouvertures de postes insuffisantes ou de CHS.

Enfin, dans l'Académie, les restrictions budgétaires mises en place par la nouvelle majorité commencent à se faire sentir. L'État a ouvert cinq fois moins de postes pour la rentrée 2018, alors que la hausse démographique se poursuit avec 3240 élèves supplémentaires accueillis à la rentrée prochaine dans le second degré. Ces choix frappent d'abord les plus faibles, comme en Seine-Saint-Denis où l'État récupère 14,5 ETP sur les dispositifs spécifiques visant les élèves les plus fragiles : UPE2A, NSA, 3e d'alternance, SEGPA, classes et ateliers-relais, ULIS. Le SNES-FSU soutient la mobilisation pour la défense des classes d'accueil et contre la casse des dispositifs ULIS, UPE2A, NSA, classes et ateliers-relais.

Le SNES-FSU Créteil combat l'ensemble de ces orientations gouvernementales. Il continue à exiger l'abrogation des deux lois dites Travail. Il exige le retrait du projet de réforme de la SNCF. Il demande l'abrogation de la loi sur la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme et le retrait du projet de loi « Collomb » sur les réfugiés et l'abrogation des circulaires de novembre et décembre 2017. Il s'oppose à la sélection à l'université et demande le retrait de l'ensemble des projets de réforme du baccalauréat et du lycée. Il demande le retrait immédiat du projet de transfert de l'orientation professionnelle aux régions.

En parallèle, le SNES-FSU exige le déblocage du point d'indice et une revalorisation réelle permettant de rattraper le retard pris depuis le blocage du point, l'abrogation du jour de carence. L'augmentation des salaires, la revalorisation et la réindexation sur les salaires des pensions est une priorité pour améliorer les conditions de vie des personnels et des retraités, et rendre de nouveau nos métiers attractifs. Le SNES et la FSU mèneront campagne pour le maintien des CHSCT dans la fonction publique.

En conséquence, le SNES-FSU Créteil appelle les personnels de l'académie à être massivement en grève le 22 mars, à l'appel des syndicats de fonctionnaires et avec les syndicats de cheminots. Dans cet objectif, il appelle :

- à rédiger des motions dans les établissements sur le rejet de Parcoursup et de la sélection à l'université, et de les rendre publiques par l'intermédiaire du site internet du syndicat ;
- à mettre « très satisfaisant » à tous les éléments d'appréciation de la fiche avenir dans l'application Parcoursup ;
- à s'adresser aux parents d'élèves des collèges et à les mobiliser sur les réformes du lycée, du baccalauréat et sur la sélection à l'université ;
- à se mettre en grève partout où c'est possible le jeudi 15 mars contre les réformes du lycée et de la sélection à l'université, et à accompagner les lycéens qui se rendraient en manifestation ;
- à soutenir le mouvement des retraités qui manifesteront le 15 mars contre la hausse de la CSG, la baisse de leur pouvoir d'achat et protesteront contre l'attitude du gouvernement qui les méprise ;

Par ailleurs, le SNES-FSU appelle :

- à participer le 17 mars 2018 à la Marche des solidarités « Le racisme d'État tue » ;
- à se réunir en assemblée générale, à débattre des réformes en cours, à mettre en débat la grève, y compris reconductible et marchante, et à se mandater sur les types d'action à organiser pour poursuivre les mobilisations et faire plier le gouvernement ;
- à se mobiliser pour exiger la titularisation de tou.tes les précaires et l'arrêt de tout nouveau recrutement alors que le plan Sauvadet, très insatisfaisant, se termine ;
- à participer aux actions de soutien à toutes les victimes de la répression syndicale.

Votants : 74

Pour : 70

Contre : 0

Abstention : 2

NPPV : 2